

[Nouvelles locales] : Algérie, Liban, Casablanca, Tunisie, Madagascar, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, République du Zaïre

Autor(en): **Schoop, Albert**

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **26 (1980)**

Heft 12

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

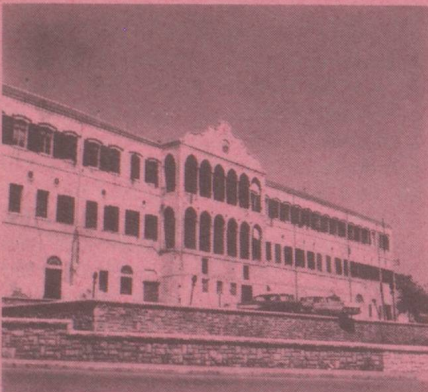
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ALGERIE



Ambassade, 27, bd Zirout Youcef, de 9 h à 12 h du dimanche au jeudi, Boîte postale 482, Alger-Gare, Algérie.

LIBAN



Beyrouth
Ambassade, rue John-Kennedy
Immeuble Achou, case postale
172, Beyrouth,
de 9 h à 12 h,
du lundi au vendredi
Tél. 366.390/1

MAROC



Rabat Ambassade de Suisse
Boîte Postale 169
Square Condo-de- Satriano.

CASABLANCA



79, Mahaj Al-Hassan At-Tani
(Avenue Hassan 111)
Téléphone 26.02.11-26.02.12
Boîte postale 5

Communiqué officiel du Consulat

Ambassade de Suisse à Rabat

M. Max Casanova, que le Conseil fédéral a nommé en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse au Royaume du Maroc, a pris ses fonctions à Rabat le 2 octobre dernier. A leur arrivée le même jour à Tanger, le nouvel Ambassadeur et son épouse avaient été accueillis à bord de l'Agadir par le Gouverneur de la Province. Originaire d'Obersaxen (Grisons), M. Casanova a fait ses études à l'Université de Fribourg dont il est licencié en sciences économiques. Entré en 1946 au Département fédéral des Affaires étrangères, il fut par la suite en poste à Berlin, Karachi et Sofia. De retour à Berne en 1958, il resta durant 4 ans attaché à la Division des Affaires politiques. Dès 1962, il fut affecté en qualité de premier collaborateur à Belgrade puis en 1966 comme Conseiller chargé des Affaires économiques à Mexico. Nommé Ambassadeur en Arabie Saoudite et en République arabe de Yemen dès 1971 avec résidence à Djeddah, il fut à partir de 1975 Ambassadeur au Chili. La Communauté suisse du Maroc est heureuse de souhaiter la bienvenue à Monsieur l'Ambassadeur et Mme Casanova et de former des vœux chaleureux pour le succès de leur nouvelle mission.

POUR VOTER

Inscrivez-vous auprès de
votre consulat.

TUNISIE



Ambassade de Suisse
1002 — TUNIS Belvédère
Mutuelleville
10, rue Ech-Chenkiti
Tél. : 281.917 — 280.132
Télex 12447

L'Ambassade communique :

La liste des volontaires prêts à donner du sang en cas d'urgence, tenue par cette ambassade, nécessite d'être révisée et complétée. Les donneurs éventuels sont priés de communiquer leur groupe sanguin et facteur-rhésus, de même que le numéro de téléphone auquel ils peuvent être atteints.

Le thé de Noël des dames de la colonie aura lieu vendredi 12 décembre à la résidence de Carthage, de 16 à 18 heures. Des invitations individuelles ont été envoyées en novembre.

Divers changements de personnel sont à signaler à l'Ambassade : M. Markus Peter, attaché stagiaire a quitté Tunis pour Berne et a été remplacé par M. Dante Martinelli, qui a pris ses fonctions auprès de l'Ambassade en mai. M. Martinelli est marié et père de deux enfants. M. Max Grob, fonctionnaire de chancellerie a été transféré à notre représentation diplomatique à Buenos-Aires. Son remplaçant, M. Heinz Kaufmann, venant de Marseille, a pris ses fonctions en octobre 1980. M. Kaufmann est marié.

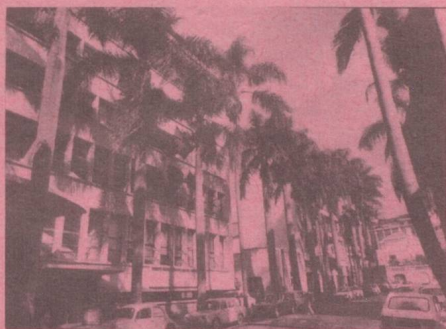
A l'occasion des Journées économiques du Gouvernorat de Bizerte, la journée du 11 septembre a été consacrée à la Suisse. M. Bruno Knellwolf, chargé d'affaires a.i. de Suisse, a présenté à cette occasion un exposé sur les possibilités de collaboration des industriels suisses avec les jeunes promoteurs tunisiens ainsi que sur le crédit de

transfert mis à la disposition de la Tunisie par la Suisse.

Après la présentation de films et de diapositives sur l'industrie suisse, des discussions individuelles ont eu lieu au stand d'information entre les promoteurs tunisiens intéressés et les membres du service commercial de l'ambassade.

Du 29 octobre au 2 novembre 1980, M. Emmenegger, Maire de Genève et M. Ketterer, Vice-président du Conseil administratif, accompagnés de leur épouse, ont effectué une visite à Tunis sur invitation du Maire de cette ville. Cette rencontre a donné lieu à des entretiens sur les possibilités de coopération entre les deux villes et à des visites auprès d'autorités gouvernementales et régionales.

MADAGASCAR



Ambassade ANTANANARIVO
Rue Solombavambahoaka Frantsay 77
Cercle Suisse B.P. 926 Antananarivo

Un pasteur suisse à l'Eglise de langue française de Tananarive

C'est un Suisse qui — après 35 ans de ministère dans l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud — a été appelé comme pasteur de l'Eglise de langue française de Tananarive à Andohalo, l'une des trois mille paroisses de l'Eglise de Jésus-Christ à Madagascar (F.J.K.M.). Il est naturellement au service de tous les Suisses habitant, ou de passage, dans la Grande Ile. On peut prendre contact avec lui : soit à l'Eglise d'Andohalo (place de la République, au-dessous du Palais de la Reine, près des Cathédrales Catholique et Anglicane), chaque dimanche au culte de 10 h 30, soit au presbytère (à côté du Temple), soit par téléphone.

Adresse : Jean-Pierre et Simone Heller,

VK 30, Andohalo, Tananarive
Tél. : 246.66.

Pour nos compatriotes au Gabon

Consul de Suisse à titre honoraire :
M. Eric Etter
adresse : c/o SOGEC
B.P. 305 — Libreville

CAMEROUN



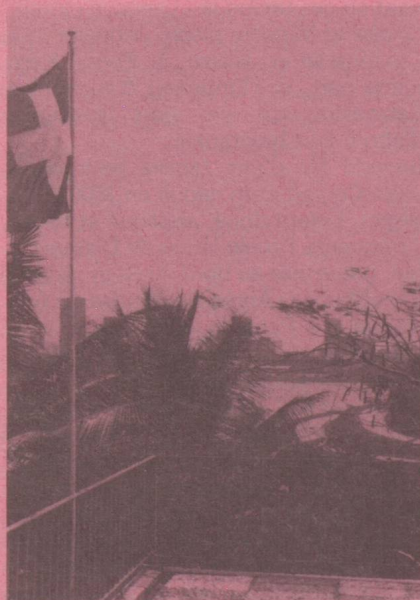
Ambassade, B.P. 1169,
Villa Zogo-Massy, route du Mont-
Fébé, Quartier Bastos.

Réception de 8 h à 12 h et de 15 h à
16 h du lundi au vendredi.

OUGANDA

Consulate of Switzerland
P.O. Box 4886
Kampala
Téléphone 51455

COTE-D'IVOIRE



Abidjan
AMBASSADE
Immeuble Les Arcades,
Rue Franchet d'Espérey
(de 8 h à 12 h du lundi au vendredi)
Boîte postale 1914, Abidjan

SENEGAL



Ambassade de Suisse
Rue René N'Diaye
(Angle rue El Hadj Seydou Nourou
Tall)
B.P. 1772, Dakar (Sénégal)
Tél. : 22.58.48.

Dakar

Ambassade, 1, rue Victor-Hugo
(de 9 h à 12 h du lundi au vendredi),
boîte postale 1772, Dakar (Sénégal).
Tél. : 263-48-(49).

L'Ambassade de Suisse à Dakar est compétente pour le Sénégal, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, les Iles du Cap-Vert et la Guinée-Bissau.

Mauritanie : agence consulaire de Suisse : M. Henri Muller, Consul de Suisse, B.P. 132, Nouakchott.

Mali : agence consulaire de Suisse : M. Roger-Gaston Progin, Consul de Suisse, B.P. 1124, Bamako.

ILE MAURICE

Port-Louis
Consulat, 2 Pope Hennessy Street (de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi), boîte postale 437, Port-Louis (Ile-Maurice).

Nairobi

Ambassade de Suisse
International House, 7^e étage Mama Ngina Street P.O. BOX 20008 Nairobi.
Tél. 28735.

Kigali Ambassade de Suisse
21, avenue de la Révolution
Bâtiment de l'AMIRWANDA, 1^{er} étage
Kigali - B.P. 597 - Tél. : 55.34.

REPUBLIQUE DU ZAIRE



Kinshasa

ambassade de Suisse

Résidence « Les Flamboyants »

Angle des avenues de la Nation
et Lumpungu

B.P. 8724 - Tél. 222 85 et 25 099

Réception de 9 h 30 à 12 heures

samedi excepté ou sur rendez-vous.

Accord Zairo-Suisse

Un accord de rééchelonnement de dettes zairoises a été signé entre la Suisse et la République du Zaïre. Cet accord, qui englobe des dettes à court terme d'un montant d'environ 20 millions de francs suisses, couvertes par la garantie des risques à l'exportation, a été signé par l'Ambassadeur Emilio Moser, Vice-Directeur de l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures d'une part et le Ministre zairois des Finances Namvisi Ma Koyi d'autre part. Les modalités de paiement sont conformes aux décisions prises en décembre 1979 par le Zaïre et ses créanciers dans le cadre du Club de Paris. Les créances suisses seront remboursées avec intérêt en 5 tranches jusqu'en 1984, la première tranche ayant été effectuée le 30 septembre 1980. (A.T.S.)

HISTOIRE

*Conférence prononcée en 1980
par M. le professeur Albert Schoop,
de Frauenfeld, à la résidence
de l'Ambassade de Suisse à Paris*

La colonie suisse de Paris pendant le siège de 1870-71

Pendant la guerre franco-allemande, il y a 110 ans, la colonie suisse de Paris, a passé un temps difficile et terrible. En rédigeant une monographie sur Jean Conrad Kern, jadis représentant de la Suisse, j'ai été impressionné par la force morale et le patriotisme de vos ancêtres. Je vous prie d'excuser mon français thurgovien, même fédéral. Mais pour me consoler, je pense que le langage de deux de mes compatriotes à Paris était le même : Napoléon III (qui

parlait le français avec un accent allemand du Sud) et le ministre Kern (avec accent de Berlingen).

La colonie suisse de Paris comptait, vers 1850, environ 25'000 personnes. Le ministre résidait à la rue Blanche n° 3 — la maison existe encore et son salon se trouve aujourd'hui au château de Bach-tobel, en Thurgovie. Les Suisses avaient déjà leurs organisations, leurs assemblées régulières, leurs clubs, leurs « Stammbeis » : la Société Helvétique de Bienfaisance, fondée en 1820, était alors présidée par Edouard Hentsch, un banquier bien connu. Un de ses fondateurs, Jacques Dubochet, directeur des Usines de gaz à Paris, avait réalisé l'idée d'un compatriote nommé Reichenbach et inauguré, en 1866, l'Asile Suisse. Parmi les membres fameux de la Société Helvétique, figurent entre autres Auguste Dassier, banquier et fondateur de la ligne de chemin de fer « Paris-Lyon-Méditerranée », et Gabriel Eynard, le grand philanthrope genevois. La Société de Secours mutuels des Suisses à Paris, fondée en 1849, présidée longtemps par le grisonnais Hans Walch, avait de même une organisation fixe, une assurance maladie et vieillesse. Il y avait une Société d'Harmonie Suisse, une Société Suisse de Gymnastique, une Société Chorale, une Société suisse de tir, un cercle commercial suisse, etc. On trouve les noms des Suisses de Paris gravés sur un plateau d'argent, don fait au docteur Kern, après l'affaire de Neuchâtel.

Deux personnages jouèrent un rôle éminent en ces temps-là : l'envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse à Paris, Kern, d'une part, et l'Empereur d'autre part. Permettez-moi de vous présenter d'abord leur biographie.

Second fils d'une famille bourgeoise, Jean-Conrad Kern naquit en 1808 à Berlingen. Enfant doué, appliqué et habile, il fréquenta l'école latine de Diessenhofen, petite ville au bord du Rhin, près de Schaffhouse. Après des études en Allemagne et à Paris, le jeune juriste, muni d'excellentes connaissances théoriques, rentra en Suisse.

Par la suite, il se distingua particulièrement à trois niveaux: En Thurgovie, il fut l'homme politique le plus important après 1833. Son intelligence remarquable, son savoir-vivre frappant (et non-thurgovien), sa prudence, son énergie firent sensation et déterminèrent sa rapide carrière. La liste de ses mandats est longue : membre influent du Grand Conseil entre 1832 et 1952, dont il fut le Président à neuf reprises, Président du Conseil d'Education, promoteur de la révision constitutionnelle de 1837, premier Président du Conseil d'Etat, éco-

nomiste aux larges vues, Président de banque et directeur des chemins de fer, initiateur et fondateur de notre Gymnase, l'Ecole cantonale thurgovienne. Au niveau fédéral, Kern se profila dans l'affaire Napoléon, en 1838.

Le moment est venu de parler de l'autre grand « Thurgovien », qui joua son rôle à Paris, Napoléon III.

Sa mère, Hortense, fille de Joséphine et du Vicomte de Beauharnais, fut plus tard l'épouse du Roi de Hollande Louis, frère cadet de l'Empereur, qui se sépara d'elle rapidement. En 1817, la gracieuse reine Hortense, grande amie des arts, acquit une maison de campagne au-dessus du Lac Inférieur et la transforma en château. Arenenberg devint une véritable cour dont Hortense était le centre et où des émigrés bonapartistes se donnaient rendez-vous.

C'est dans cette ambiance que grandit le Prince Louis Napoléon, témoin de la gloire de l'Empire, destiné à un grand avenir. Il avait des manières affables, prévenantes. Excellent cavalier — il parcourait la distance d'Arenenberg jusqu'à la porte de la ville de Constance, environ huit kilomètres, en un quart d'heure — nageur passionné, fondateur de la Société thurgovienne de tir, le Prince embrassa une carrière militaire. Le futur général Dufour, commandant de l'Ecole militaire de Thoune, s'occupa de la formation de Louis-Napoléon, qui devint capitaine d'artillerie du canton de Berne. Salenstein près d'Arenenberg donna au Prince royal la bourgeoisie de la commune et, au mois d'avril 1832, le Grand Conseil du canton le nomma citoyen d'honneur. Le prince fit cadeau au Gouvernement thurgovien de deux petits canons (que nous conservons encore).

Le reste de cette biographie est bien connu. Après le coup de Strasbourg et après la mort de la reine Hortense, Louis Napoléon quitta la Suisse sous la pression du Gouvernement français et se réfugia en Angleterre. En 1848, le Prince devint membre de l'Assemblée nationale, en 1849, Président de la Seconde République, puis Président à vie, et le 2 décembre 1852, Empereur. Nous gardons un bon souvenir d'Eugénie de Montijo, comtesse espagnole, belle et ambitieuse, car, en 1905, elle fit don du domaine d'Arenenberg au canton de Thurgovie, aujourd'hui Ecole cantonale agricole et musée.

Après l'affaire de Neuchâtel (1856-57), Jean-Conrad Kern, alors premier Président du Conseil suisse des écoles et conseiller aux Etats, représenta la Suisse à Paris. Le Conseil fédéral cherchait à améliorer les relations un peu troublées entre la Confédération de 1848 et le Second Empire et voulait

même accroître l'influence de la Suisse dans une Europe monarchiste.

Le « Ministre de Suisse » portait un uniforme particulier à la cour et aux nombreuses cérémonies. Au milieu de ses maréchaux, généraux et dignitaires du Second Empire, Napoléon III ne tolérait pas l'uniforme trop modeste d'un colonel suisse ; c'est pourquoi Kern se fit faire un uniforme avec des broderies saint-galloises, « Alpenrosen et Edelweiss », Témoignage de son patriotisme.

Kern est le père du service diplomatique suisse. A la Légation de Suisse à Paris, il forma pendant 25 ans ses collaborateurs d'une manière sévère et paternelle, à l'exception de l'attaché militaire Jacques Huber-Saladin, qui était colonel, alors déjà formé ! Le jeune Arnold Roth, fils du Landamann d'Appenzell Rhodes Extérieures et futur ministre plénipotentiaire de la Confédération chez Bismarck, à Berlin, travailla à la Légation comme secrétaire. Carl Lardy, de Neuchâtel, successeur de Kern, dirigea la Légation à partir de 1883 et jusqu'en 1917. Il y eut d'autres juristes comme Fritz de Bosset, William Reymond, Georges Favéy, Ernest Roguin, Edouard de Rott, Ernest Picot, Eugène Bonhôte, etc. La chancellerie suisse à Paris sous Kern était une école pratique pour les futurs professeurs de droit, les diplomates et des membres du Tribunal fédéral à Lausanne.

Kern eut d'énormes difficultés avec l'administration française car le Second Empire était une sorte de dictature impériale avec une quantité de petits dictateurs. Vous connaissez la faiblesse de l'Empereur, sa politique extérieure envers l'Italie, le Mexique et la Prusse, qui finit dans la défaite de 1870.

Mais soyons juste. Napoléon III a transformé Paris en ville lumière, avec l'aide du préfet de la Seine, le baron Haussmann. Il a inauguré une politique sociale moderne en France, et tout le monde a admiré l'Exposition mondiale de 1867, à laquelle participa la Suisse.

La guerre franco-allemande

Comparée aux guerres mondiales du XX^e siècle, la guerre franco-allemande est une « petite » guerre. Mais pour la colonie suisse de Paris et pour la Légation à la rue Blanche, ce fut une période de crise, de misère et de difficultés énormes.

Après la déclaration de guerre de la France à la Prusse, beaucoup de jeunes Suisses envahirent la Légation pour être rapatriés. Le Gouvernement avait mobilisé cinq divisions et le Conseil fédéral déclara la neutralité de la Suisse. La légation, mal équipée pour les diverses tâches en temps de guerre, dut se char-

ger de la protection des sujets du Roi de Bavière et du Grand-Duc de Bade. Ce fut le début de la politique des « bons offices » de la Suisse. Après la guerre, le ministre Kern reçut les portraits de ces souverains avec dédicaces personnelles.

La mobilisation en France, le déploiement des troupes françaises finit dans un désordre catastrophique et aboutit à l'encerclement de l'armée Mac Mahon, près de Sedan, le 1^{er} septembre 1870. L'Empereur et le Prince héritier y étaient aussi. Napoléon cherchait la mort, mais, malgré la grêle des balles, elle l'épargna, et il dut se rendre. Nous conservons encore le char de chasse qui lui servit pour aller en prison.

A Paris, des semaines dramatiques commencèrent. L'ordre public se dégradait. Kern reçut la nouvelle de la défaite de Sedan, le soir du 3 septembre, et la communiqua aux membres de la colonie suisse. Plus de deux millions d'hommes étaient encerclés et séparés du monde extérieur par les troupes allemandes avançant vers Paris. Chaque soir, une foule immense exigeait l'emprisonnement de tous les Allemands dans la capitale. Le ministre français de l'intérieur ordonna leur expulsion, mais Kern et Washburne (collègue américain) protestèrent énergiquement contre cette mesure.

La Suisse fut une fois encore à l'origine d'une nouvelle idée humanitaire. Quelques années auparavant, à la demande de son ami Dufour, le ministre de Suisse avait introduit à la cour de Napoléon III un homme d'affaires genevois, idéaliste, philanthrope, célèbre par son petit livre intitulé « Un souvenir de Solferino ». Il s'agissait d'Henry Dunant. La France avait signé la Convention de Genève de 1864, qui donnait à cette idée de l'aide aux victimes de guerre l'approbation diplomatique. Ainsi naquit l'idée de la Croix-Rouge. Au mois de juillet 1870, avant le début de la guerre, Kern demanda énergiquement le maintien de la Convention de Genève. Mais le comité aristocratique de France avait mal préparé l'organisation des secours aux blessés et les moyens matériels et financiers manquaient.

La colonie suisse de Paris, dans un esprit d'humanité, comme Kern l'écrivit dans son livre « Souvenirs politiques », forma des organisations spéciales :

- deux corps de brancardiers, composés de plusieurs centaines de compatriotes, qui se sont signalés sur les champs de bataille ;
- un corps de sapeurs-pompiers comptant quelque cent hommes vigoureux, et une « ambulance sédentaire », organisée sous la présidence

de Mme Kern au collège Chaptal, c'est-à-dire un hôpital suisse pour les victimes de guerre, dirigé par Mlle Vernet de Genève, et où les dames de la colonie s'occupaient des malades.

En août 1870, des médecins militaires, accompagnés du fameux chirurgien Louis Appia de Genève — qui servit déjà en 1864 en Silésie et en 1866 en Italie — arrivèrent de Suisse pour aider la Société internationale de secours pour les blessés, avec l'aide de la Confédération. Seul Henry Dunant, qui vivait presque inconnu à Paris, ne voulut plus rien savoir de ses compatriotes ; il suivit son propre chemin et fonda son « Association de prévoyance ».

Du 15 septembre 1870 au 28 janvier 1871, Paris fut pratiquement assiégée pendant 133 jours, sans communication avec le reste du monde, défendue par une troupe assemblée au hasard : gardes nationaux, gardes mobiles, volontaires, protégés par un système de fortifications qui avait été aménagé durant les premières semaines de guerre. Deux collines avaient une certaine importance le Mont Valérien, à l'ouest et le Mont Avron, à l'est (défendu par le baron Eugène de Stoffel, commandant d'artillerie, Suisse originaire de la ville d'Arbon, en Thurgovie). Finalement, cette défense d'une métropole devint une guerre du peuple : à côté des gardes, d'autres formations prirent part à la lutte. Le Sièges se resserrait. Fin décembre, les troupes assiégeantes commencèrent le bombardement de la ville, bombardement contre lequel le ministre de Suisse, en sa qualité de doyen du corps diplomatique, protesta énergiquement au nom du droit des gens. Ce bombardement ne fut cependant pas la raison de la reddition de Paris, mais le manque de nourriture.

A partir de la mi-octobre, le ravitaillement diminua, les denrées manquèrent, la pénurie augmenta de plus en plus. Fin novembre, les provisions en viande de bœuf, de porc et de mouton furent épuisées. Depuis octobre, on mangea de la viande de cheval, plus tard de chien et de chat, des éléphants du Jardin zoologique et enfin, surtout parmi les pauvres, des rats. La famine augmenta. Pendant le rude hiver de 1870/71, 4'000 hommes en moyenne moururent chaque jour de faim, de faiblesse et de sous-alimentation. La Légation de Suisse se transforma en bureau de ravitaillement et Kern commença à distribuer de l'argent aux nécessiteux suisses. Les arbres du bois de Boulogne furent coupés pour servir de bois de chauffage, pour construire des fortifications et, plus tard, pour faire des barricades.

La Légation de Suisse était isolée. Les communications avec Berne étaient interrompues et Kern ne recevait ni nouvelles ni instructions. Pour pallier cet état de fait, on eut recours à un système ingénieux. Pendant la nuit ou vers l'aube, on lâchait des ballons porteurs de courrier. Le ministre Kern envoya, le 21 janvier 1871, par « ballon monté », un rapport sur la situation des Suisses à Paris.

Le froid et la famine forcèrent Paris à se rendre. Le 18 janvier 1871, l'Empire allemand fut proclamé dans la salle des glaces à Versailles et, dix jours plus tard, Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire, demanda l'armistice. Les troupes allemandes entrèrent à Paris et le 1^{er} mars 1871, 30'000 hommes défilèrent.

La haine des Français contre les Prussiens augmenta à la suite de la guerre cruelle, des conditions difficiles de l'armistice et de la paix de Francfort. Le 10 mars 1871, l'Assemblée nationale française alla s'établir à Versailles. Deux semaines plus tard, la Commune de Paris commença son insurrection. On construisit partout des barricades et la Garde nationale de Paris entreprit une attaque contre les Versaillais qui avaient accepté l'armistice. La souffrance du peuple était immense. L'anarchie se répandit et, finalement, de petits détachements versèrent du pétrole sur les

bâtiments publics pour les mettre en feu.

Le reste de la colonie suisse de Paris eut à supporter cette guerre cruelle, protégée par Kern, Carl Lardy (son secrétaire) et les comités des sociétés suisses. Enfin la Confédération prit connaissance du sort de ces malheureux au milieu d'une ville assiégée. Une aide remarquable fut organisée pour les compatriotes. Le 15 février 1871, deux délégués du Conseil fédéral, munis de provisions, d'argent et d'une quantité de lettres de sympathie, entrèrent à Paris après un voyage long et dramatique : Jacques Cheñevière, président du Conseil d'Etat de Genève, et Arnold Roth, ancien secrétaire de la Légation. L'assemblée des Suisses au Conservatoire des arts et métiers à Paris fut une manifestation de solidarité et de patriotisme. Plus fort est le souvenir de l'entrée en Suisse de l'armée Bourbaki, forte de 87'000 hommes, la nuit du 1^{er} février 1871. La sympathie envers la colonie suisse de Paris était grande dans toute la Confédération et le peuple témoigna sa reconnaissance à ses représentants par des manifestations de gratitude.

Après la guerre, Mme Kern reçut pour son travail infatigable un sous-main portant les armoiries des pays signataires de la Convention de Genève, cadeau des dames de la ville de Genève. Jean-

Conrad Kern resta encore longtemps à Paris (trop longtemps, comme Carl Lardy) et après sa retraite en 1883, les consuls de France et d'Algérie lui firent don d'un coffret à bijoux en bois, orné de marqueterie. Le Président de la République française, Jules Grévy, lui offrit deux vases de la manufacture nationale de Sèvres, cadeau personnel qu'il transmit au Conseil fédéral à Berne.

Kern mourut à Zurich en 1888. Sa pierre tombale subit plusieurs déplacements : de Zurich, elle fut transportée en 1938 au cimetière de Berlingen. Lors d'une rénovation de l'église, endommagée par un trax, elle fut jetée dans le lac, puis restaurée par la protection des monuments historiques et érigée à Frauenfeld, dont Kern était citoyen d'honneur. Aujourd'hui, la pierre tombale a retrouvé sa place près de l'église néogothique de Berlingen.

La maisonnette de campagne de Kern, le « Guggenhürli », qui date du début du XVIII^e siècle, a aussi été restaurée. On y trouve maintenant une petite exposition permanente des souvenirs et documents qui avaient été conservés par les descendants de Kern, surtout par Mlle Hélène Kern, qui vivait à la rue du Faubourg Poissonnière 175.

Albert Schoop
auteur d'une remarquable
biographie sur le ministre Kern

Double-Nationaux : Attention ! Pour vous aussi Le Fonds de solidarité est une bonne affaire !

Comment vous sentez-vous à l'étranger ?
Que se passe-t-il dans le pays où vous travaillez ?
Qu'en est-il de votre avenir ?
Que diriez-vous d'une **indemnité forfaitaire** en cas de perte de vos moyens d'existence à la suite d'événements politiques ?
Que diriez-vous d'un **capital-épargne** en Suisse ?
Renseignez-vous au **Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger**, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.

